



## BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE LA STATUE DE LA DELIVRANCE

**Oui, je fais un don de .....euros pour aider à la restauration de La statue de la Délivrance et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours.** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

### Vos coordonnées :

NOM ou SOCIETE .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Tél. : .....

- **Paiement en espèces** : nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus.
- **Paiement par chèque** : merci de libeller votre chèque à l'ordre de «Fondation du patrimoine - Statue de la Délivrance». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.
- **Pensez au don en ligne !** Retrouvez ce projet sur notre site internet [www.fondation-patrimoine.org/59751](http://www.fondation-patrimoine.org/59751) ou flashez le QR code ci-contre



Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail\*.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  ou sur les sociétés

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.
- ou de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

**Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT. Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

**Coupon réponse à renvoyer à :**  
**FONDATION DU PATRIMOINE**  
**Délégation de Loire-Atlantique**  
**110, rue de Frémur - 49000 ANGERS**

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre   
 Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rétractation aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation des Pays de la Loire de la Fondation du patrimoine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



# SOUSCRIPTION

## Faites un don

[www.fondation-patrimoine.org/59751](http://www.fondation-patrimoine.org/59751)



© Crédit photos : Archives de Nantes  
Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

## Restauration de la statue de la Délivrance à Nantes



**1 don = 1 reçu fiscal envoyé**

## Le projet

La statue de la Délivrance, allégorie profane de la Victoire, a une très riche histoire. Très vivement critiquée, abattue et mutilée par un groupuscule d'extrême droite, réinstallée en 1937, au square maquis de Saffré, démontée par les occupants pour être fondue, miraculeusement préservée, elle a connu bien des tribulations, qui reflètent l'histoire de notre ville et de ses habitants au cours du siècle écoulé.

La Délivrance constitue donc un symbole précieux pour les Nantaises et les Nantais. J'ai donc fait le choix, à l'appui de l'avis du Conseil Nantais du Patrimoine, de la réinstaller à côté des tables mémoriales, sur son piédestal de 1937, afin qu'elle retrouve, au sein de cet ensemble, son sens initial, celui d'un hommage rendu à ceux qui ont combattu, et souvent sacrifié leur vie, pour la France, mais aussi un appel à la paix et à la fraternité, afin que les horreurs de la guerre soient à jamais bannies.

La Ville de Nantes a souhaité établir un partenariat avec la Fondation du patrimoine autour de cette importante restauration. C'est pourquoi il est fait appel à votre générosité afin de soutenir cette oeuvre de mémoire.

**Johanna Rolland**  
Maire de Nantes

## La Fondation du patrimoine

Créée par la loi de 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

### Organisation

La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

### Moyen d'action

Afin de réaliser sa mission, la Fondation du patrimoine :

- attribue son label à des particuliers, leur permettant de bénéficier de déductions fiscales à l'occasion de travaux de restauration d'un bien immobilier non protégé particulièrement représentatif du patrimoine,
- soutient des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif, en participant à leur financement,
- contribuer à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local, favorise la transmission des savoir-faire et métiers traditionnels.



### Comment faire un don ?

#### Par courrier

Envoyez ce bon de souscription avec votre règlement par chèque à l'ordre de la Fondation du patrimoine

#### Par internet

Faites un don en ligne sur le site Internet sécurisé de la Fondation du patrimoine

[www.fondation-patrimoine.org/59751](http://www.fondation-patrimoine.org/59751)